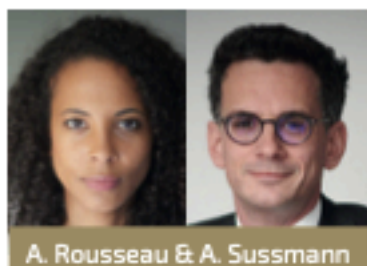


I Création du cabinet Rousseau & Sussmann



Alice Rousseau et Arthur Sussmann annoncent la création du cabinet Rousseau & Sussmann, dédié à la défense pénale dans le domaine du chiffre : droit pénal fiscal, droit pénal comptable et droit pénal financier. Le cabinet intervient également en droit pénal économique (droit du travail, droit de la santé et de l'environnement). Assistant une clientèle de dirigeants, d'entreprises et de professionnels du droit et du chiffre, les fondateurs du cabinet visent à répondre à la montée de la répression dans ces domaines, ainsi qu'au développement de la technicité de la matière pénale et à son internationalisation. Titulaire d'un master 2 en droit des affaires et fiscalité-DJCE (Rennes I, 2007) et d'un certificat d'études spécialisées en droit fiscal (Montpellier I, 2007), **Alice Rousseau** a rejoint Freshfields Bruckhaus Deringer en 2009, avant de créer, dix ans plus tard, le cabinet Alice Rousseau Avocats, spécialisé dans le droit pénal fiscal (Cf. LJA 1403). Diplômé de l'IEP de Paris (2008) et d'HEC Paris (2010), **Arthur Sussmann** a intégré le cabinet Kiejman Marembert en 2015, où il a travaillé, aux côtés de Georges Kiejman et Thierry Marembert sur un grand nombre d'affaires pénales sensibles, après une expérience chez Saint-Gobain en audit et finance (2012-2014).